

☐ IN IN IN IN IN IN IN

Conférence Installation - Remplacement



**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**



Document strictement interne

GROUPE PASTEUR MUTUALITE

Groupe mutualiste d'assurances de premier plan pour les professionnels de santé.

Créé il y a plus de **160 ans par et pour des médecins** :

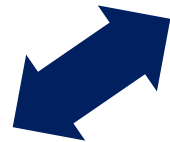
Conseil d'administration **exclusivement** composé de professionnels de santé.

Engagé auprès des jeunes professionnels de santé, dès **le début de leurs études** et **durant toute leur vie professionnelle et personnelle**.

Le Groupe inscrit **la solidarité et l'entraide** au cœur de son projet de développement à travers ses politiques **d'action sociale** et **de prévention**.



Je protège mon
activité



Je me protège ainsi que
mes proches



Je m'assure pour l'avenir
en créant mon
patrimoine



Les démarches obligatoires

LES DEMARCHES OBLIGATOIRES

Formalités
Ordinales

CFE

RCP

CPAM

CARMF





Assurance fortement conseillée

Elle a pour but d'indemniser le professionnel afin d'éviter les pertes de revenus que ce soit en cas d'arrêt de travail, d'invalidité.

Elle sert également à protéger sa famille en cas de décès par suite de maladie ou d'accident.

Arrêt de travail

Versement
d'indemnités
journalières basées
sur le BNC

Invalidité

Versement d'une
rente ou d'un
capital de
reconversion

Décès

Versement d'un
capital ou d'une
rente pour le
conjoint et/ou les
enfants



PREVOYANCE

N'oubliez pas les « déboires » n'arrivent pas qu'aux autres ...

Jambe cassée au ski

Accident de la route

Longue maladie

Burn Out

Mi-temps thérapeutique

...

Et aussi : **Grossesse & Congé Maternité**



PREVOYANCE

CARMF : quelles prestations ?

**Arrêt
de travail**

Après 3 mois
d'arrêt de travail
(par jour)

69 € (classe A)
102 € (classe B)
136 € (classe C)

Invalidité

Versement
d'une rente
Après 3 ans
d'arrêt de travail

1296 €/mois (classe A)
1620 €/mois (classe B)
2160 €/mois (classe C)

Décès

Versement d'un
capital au profit
de vos ayant
droits

60 000 €

+

Retraite

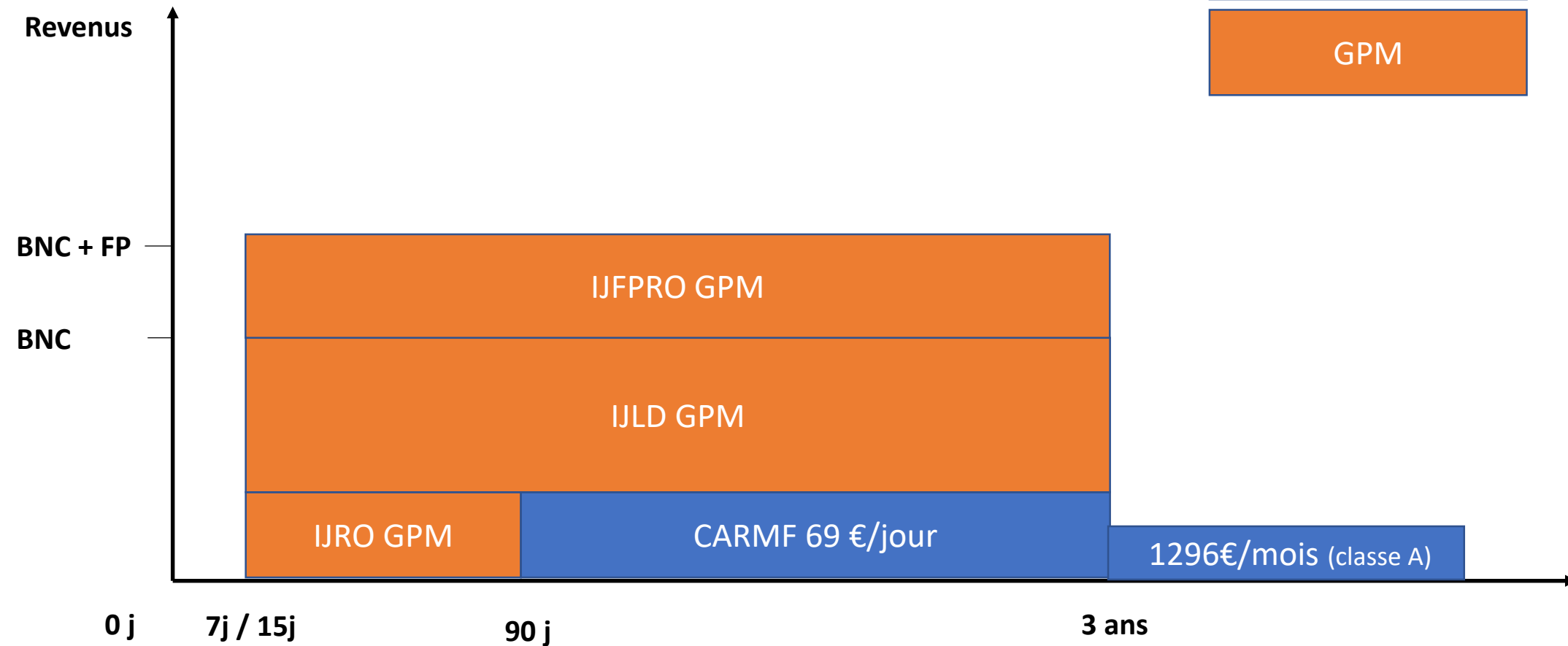


PREVOYANCE

CARMF : quelles prestations ?

Régime obligatoire

GPM



PREVOYANCE – Maternité en libéral

Congés Maternité SS :

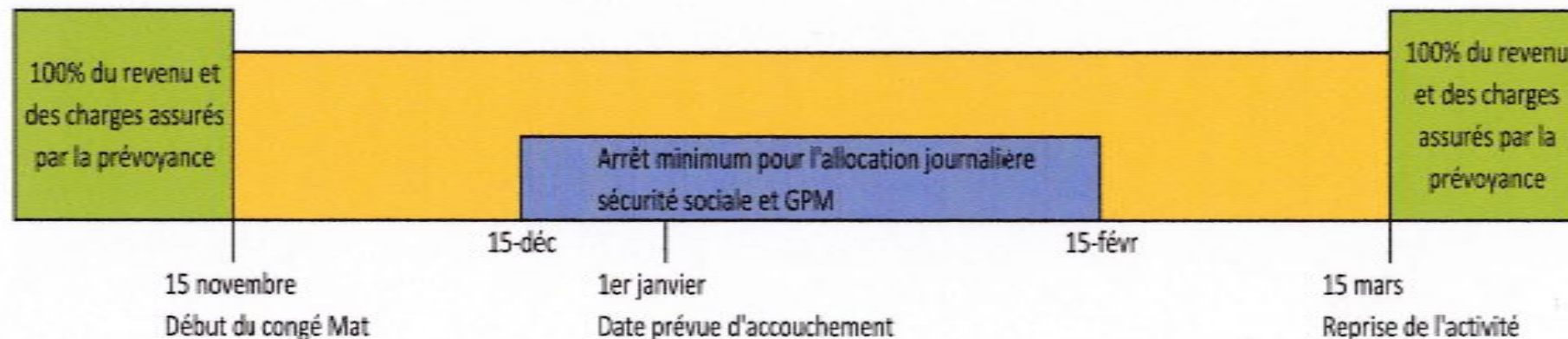
- allocation de **56.35 €/j** soit environ **1690,5€/m** pendant toute la durée du CM (arrêt de 8 sem min: 2 avant la date prévue et 6 après)
- **Prime de 3428 €** sans conditions versée en 2 fois

A titre d'exemple, GPM :

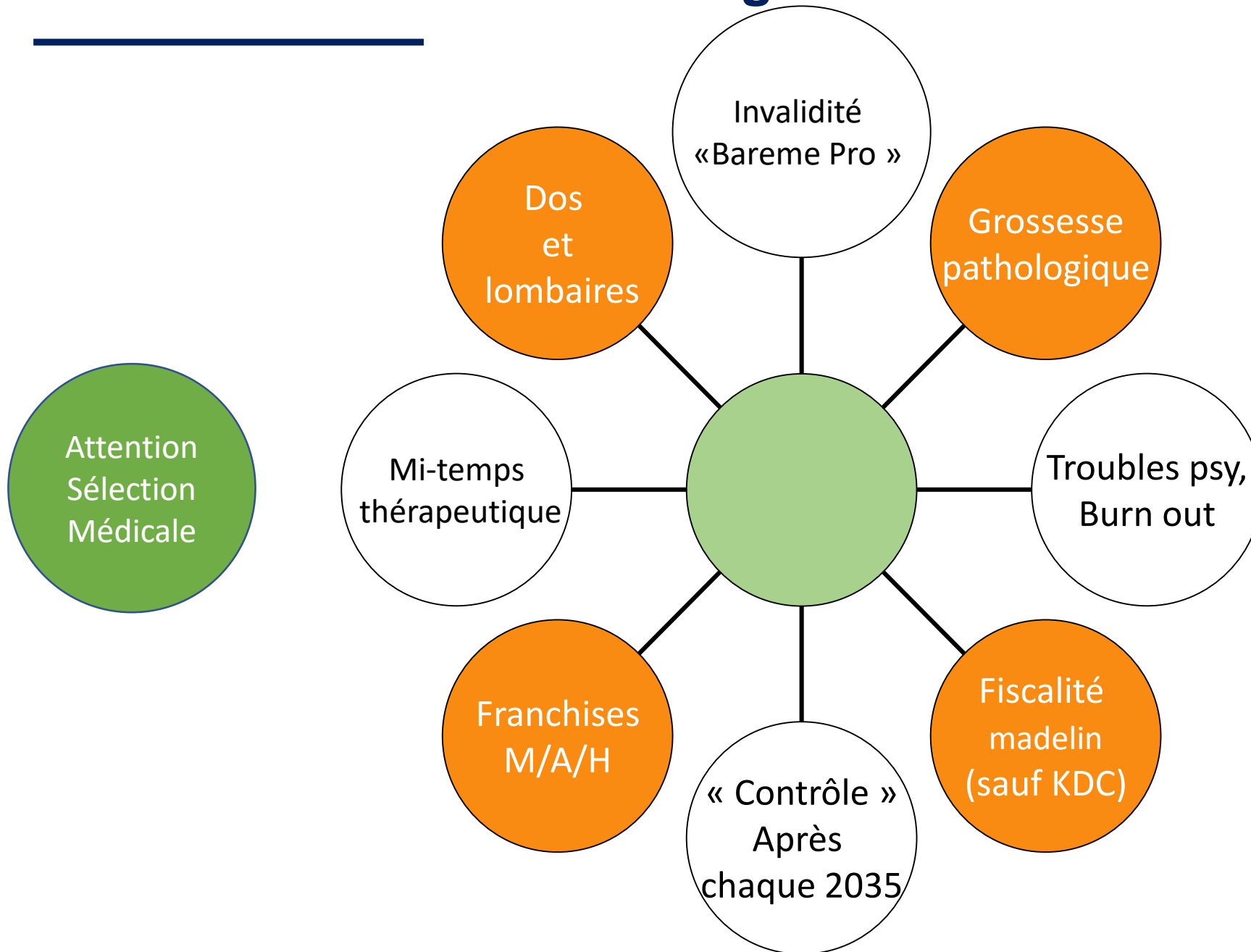
Prime naissance :
3500 € max g. simple
5000 € max g. multiple

Prise en charge **grossesse pathologique sans conditions, sans exclusions jusqu'au 8e mois (lib)**

Délai carence : 1 mois
existence contrat avant date officielle conception.



PREVOYANCE – Points de vigilance



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Albane de la Fayolle
07 62 66 75 38
Albane.delafayolle@gpm.fr

